

[Text]

able to remove people from this country is clearly the way the law is written, but the principal lying behind that is that our international legal agreement with a lot of other nations is to not remove people to dangerous situations when indeed they are convention refugees. That is the bottom line of the undertaking we make.

• 1615

Those who would ordinarily be removed from Canada for other kinds of reasons—over-staying of visitor's visas or working illegally—have discovered that we have agreed not to remove people who are convention refugees. They have done that in a climate where the entire removal proceeding according to law had to stop until their refugee claims had been adjudicated.

So everybody has escaped into this hole in the dike and started to make the claim to be a refugee, simply because in law any inquiry towards removal has had to be adjourned until the refugee claimant decision is made. We were looking at five to seven years. Under fast-track we can do some things in eight or nine months, but a lot of it is still getting into the years.

The only defence we have had in law from the growing abuse has been to use existing parts of the law to try to stop people from getting here in the first place. Mr. Marchi started on C-84 in the boat provision. That is not dealing with quantity. The way we have dealt with quantity over my eight years in Parliament, as the abuse got worse, was with the imposition of visitors' visas: an extra piece of paper in addition to the passport. It works to some extent.

But there are enormous human costs to the existence to that visitor's visa. We are a multicultural nation. Almost all of us have friends or relatives who live outside Canadian borders. In a modern world with telephones and airlines, there is an increase in visiting. As long as we do not have a set of removal laws that have teeth, we will be forced into policy decisions that keep people from arriving. It is always the innocent who get punished more than the guilty. To stop the abusers we now require everybody who wants to come from Portugal to go to the expense of getting a visitor's visa.

To me the most important part of this bill will be that entire section around removal processes. I think the department has produced something essential. The actual decision of removal will not be terminated on the basis of any claim. So we will be able to have a removal order in place. This will never be executed if the person achieves the status of refugee. Or it will be done so as to allow the person to go to a safe place. I think that is what we have

[Translation]

pouvons le faire, mais la raison véritable c'est que nous avons conclu avec beaucoup d'autres pays une entente juridique internationale par laquelle nous nous engageons à ne pas renvoyer des personnes dans un pays où leur vie serait en danger, lorsqu'il s'agit de réfugiés au sens de la Convention. Voilà le principe de base des mesures que nous envisageons.

Les personnes qui seraient normalement renvoyées du pays pour d'autres raisons, telles que la prolongation sans autorisation du visa de visiteur ou le travail illégal, ont réalisé que nous avons convenu de ne pas renvoyer les réfugiés au sens de la Convention. Ils en ont pris conscience lorsque la loi nous a obligés à interrompre tout le processus de renvoi jusqu'à ce qu'on se soit prononcé sur leur demande de statut de réfugié.

Tout le monde a donc profité de cette échappatoire pour présenter une demande de statut de réfugié, tout simplement parce que la loi exige que les procédures de renvoi soient suspendues tant qu'une décision n'a pas été prise au sujet d'un statut de réfugié. Tout cela durait de cinq à sept ans. Avec le processus accéléré, on peut obtenir une décision en huit ou neuf mois, mais dans beaucoup de cas, il faudra encore quelques années.

La seule protection que nous offrait la loi pour lutter contre les abus de plus en plus fréquents était d'utiliser les dispositions existantes pour tenter d'empêcher les migrants de se présenter au Canada. M. Marchi a posé des questions sur la disposition du projet de loi C-84 portant sur les bateaux. Cela n'a rien à voir avec les mouvements de masse. Depuis huit ans que je suis au Parlement, nous avons réagi contre les arrivées en masse, lorsque les abus se sont faits de plus en plus courants, en imposant des visas aux visiteurs: il s'agit d'un document supplémentaire que l'on exige en plus du passeport. Dans un certain sens, cela donne de bons résultats.

En revanche, le visa de visiteur a des répercussions importantes sur le plan humain. Nous sommes une nation multiculturelle. La plupart d'entre nous ont des amis ou des parents qui vivent à l'extérieur des frontières canadiennes. Les moyens modernes aidant, il est plus facile, grâce au téléphone et aux compagnies aériennes, de recevoir des visiteurs. Tant que nous ne disposerons pas de lois plus fermes en matière d'expulsion, nous serons contraints d'imposer des politiques en vue de décourager les gens à venir au Canada. Les innocents sont toujours plus punis que les coupables. Pour mettre un frein aux abus, nous exigeons désormais que toutes les personnes venant du Portugal fassent une dépense supplémentaire pour obtenir un visa de visiteur.

La plus grande partie du projet de loi sera, à mon avis, l'article qui concerne les processus de renvoi. Je pense que le ministère a rédigé quelque chose d'essentiel. La décision réelle de renvoi ne sera pas prise sur la base d'une demande. Ainsi, nous serons en mesure d'obtenir une ordonnance de renvoi. Cette ordonnance ne sera pas mise en application si le revendicateur obtient le statut de réfugié, ou, sinon, on lui donnera la possibilité de se